



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 7 juillet 2015

– 1^{re} –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice-président
 - Mme Violaine Cousineau
 - M. Kenneth George
 - Mmes Marie-José Mastromonaco
Mélanie Robinson
Iris Alméida Côté
- Sont aussi
présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général par intérim
 - M^e France Pedneault, secrétaire générale
 - M. Maurice Lachance, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- M. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau de soutien à la gestion des établissements, unité 1
 - Mmes Lucille Doiron, directrice au Bureau de soutien à la gestion des établissements, unité 2
Francyne Fleury, directrice au Bureau de soutien à la gestion des établissements, unité 3
Julie Belhumeur, directrice au Bureau de soutien à la gestion des établissements, unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau de soutien à la gestion des établissements, unité 5
 - M. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mmes Line Lapierre, directrice des Services éducatifs
Tonia Di Guglielmo, directrice par intérim du Service des ressources financières
Annie Bourgeois, directrice par intérim du Service des ressources matérielles
 - MM. René Morales, directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
Daniel Martin, directeur par intérim du Service des technologies de l'information

M^e Marie Christine Hébert, directrice adjointe du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
Mmes Claudette Lechasseur, coordonnatrice du Bureau des communications et de la promotion
Marisol Pelletier, coordonnatrice, Audit interne
Guylaine Dubé, analyste au Secrétariat général

Déclaration de la présidente

En ouverture, la présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, fait part de l'entrevue qu'elle a accordée à Ici Radio-Canada (radio et télévision) au sujet des difficultés rencontrées par l'École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM) et de la nouvelle école que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) voudrait construire. Il y a également été question de la disparition du programme d'attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

Par la suite, la présidente souligne les nominations suivantes :

- ✓ Mme Line Lapière, directrice des Services éducatifs;
- ✓ M. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire;
- ✓ M. Daniel Martin, directeur par intérim du Service des technologies de l'information;
- ✓ Mme Julie Belhumeur, directrice en soutien à la gestion des établissements, unité 4;
- ✓ M. René Morales, directeur du nouveau Service du développement et de l'innovation professionnelle;
- ✓ Mme France Pedneault, directrice du Service du secrétariat général.

La présidente annonce également la tenue d'une séance extraordinaire du comité exécutif le 14 juillet prochain.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 23 juin 2015 » :
 - b) École Saint-Raymond

- ajouter l'article suivant sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Adoption des règles budgétaires du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR)
- ajouter les articles suivants :
 - A-31-2890 Service des ressources financières – travaux généraux à taux horaires – appel d'offres 15-190P – annulation de l'appel d'offres
 - A-31-2903 Service des ressources financières – réhabilitation environnementale des sols – appel d'offres 25-2261P – annulation de l'appel d'offres
 - A-34-2421 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juillet 2015
 - A-34-2422 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juillet 2015
 - A-34-2423 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2015
 - A-34-2424 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juillet 2015
 - A-34-2525 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2015
- retirer l'article suivant :
 - A-31-2857-A Service des ressources financières – école Honoré-Mercier – réhabilitation environnementale des sols – appel d'offres 25-2261P – attribution d'un contrat
- retirer les articles suivants de la rubrique « Information » :
 - b) A-33-896 Service des ressources matérielles – honoraires supplémentaires dans le cadre de l'agrandissement des écoles Victor-Doré et Joseph-Charbonneau
 - c) A-31-2893 Service des ressources financières – qualité de l'air intérieur – évolution de la situation budgétaire au 19 juin 2015
 - d) A-31-2894 Service des ressources financières – évolution de la situation budgétaire au 19 juin 2015

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 23 juin 2015
 - a) A-31-2869 Service des ressources financières – fourniture sur demande d'accessoires et composés chimiques pour les laboratoires de sciences – appel d'offres 28-146P – attribution d'un contrat
 - b) École Saint-Raymond
- 3- Affaires nouvelles :
 - a) Adoption des règles budgétaires du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR)
- 4- Dossiers récurrents :
 - a) Plan Réussir
 - b) Budget 2014-2015
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
- 5- Rubrique des commissaires-parents
- 6- DG-01-289 Direction générale – approbation – vacances du directeur général par intérim – 20 juillet au 14 août 2015
- **7- DG-02-296 Bureau de soutien à la gestion des établissements – École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM) – travaux supplémentaires à l'aménagement de laboratoires avec baignoire
- 8- A-29-1698 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – annulation d'un congé sans traitement à temps plein pour travail à l'extérieur de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)
- 9- A-29-1699 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – congé sans traitement à temps plein pour travail à l'extérieur de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)

- 10- A-31-2842 Service des ressources financières – service de navette entre les écoles Saint-Gérard et Georges-Vanier – appel d’offres 27-502P – attribution d’un contrat
- 11- A-31-2843 Service des ressources financières – service de transport scolaire pour les élèves des écoles Baril, Hochelaga et Saint-Nom-de-Jésus – appel d’offres 27-503P – attribution d’un contrat
- 12- A-31-2844 Service des ressources financières – service de transport scolaire pour les élèves des écoles des Nations et Sainte-Lucie – appel d’offres 27-504P – attribution d’un contrat
- 13- A-31-2845 Service des ressources financières – service de transport scolaire pour les élèves des écoles Sainte-Bernadette-Soubirous et Saint-Albert-le-Grand – appel d’offres 27-505P
- 14- A-31-2846 Service des ressources financières – service de navette entre l’école Sainte-Catherine-de-Sienne et l’annexe Saint-Raymond – appel d’offres 27-510P – attribution d’un contrat
- 15- A-31-2859 Service des ressources financières – école La Petite-Patrie, pavillon Notre-Dame-de-la-Défense – embellissement de la cour et imperméabilisation partielle de la fondation – appel d’offres 25-2271P – attribution d’un contrat
- 16- A-31-2864 Service des ressources financières – école Louis-Joseph-Papineau – installation d’une plateforme élévatrice – appel d’offres 25-2272P – attribution d’un contrat
- 17- A-31-2873 Service des ressources financières – école Barthélemy-Vimont – réfection finale de la toiture et réfection partielle de la maçonnerie – appel d’offres 25-2244P – attribution d’un contrat
- 18- A-31-2878 Service des ressources financières – école Judith-Jasmin – réfection de la maçonnerie et remplacement des fenêtres – phase II – appel d’offres 25-2273P – attribution d’un contrat
- 19- A-31-2881 Service des ressources financières – école Champlain – ajout d’une unité de ventilation – appel d’offres 25-2269P – attribution d’un contrat
- 20- A-31-2883 Service des ressources financières – entretien de machines à pression négative – appel d’offres 15-167P – attribution d’un contrat

- 21- A-31-2884 Service des ressources financières – coupe de gazon et enlèvement des mauvaises herbes – appel d’offres 15-185P – modification du rapport A-31-2827
- 22- A-31-2886 Service des ressources financières – réparation et fourniture de pièces de moteurs électriques et de pompes – appel d’offres 15-188P – attribution d’un contrat
- 23- A-31-2887 Service des ressources financières – entretien et réparation des brûleurs à gaz et à l’huile et des unités de compensation d’air – appel d’offres 15-189P – attribution d’un contrat
- 24- A-31-2888 Service des ressources financières – école Alphonse-Desjardins, annexe temporaire – réfection de l’enveloppe – appel d’offres 25-2270P – attribution d’un contrat
- 25- A-31-2890 Service des ressources financières – travaux généraux à taux horaires – appel d’offres 15-190P – annulation de l’appel d’offres
- 26- A-31-2891 Service des ressources financières – fourniture sur demande d’émetteurs-récepteurs portatifs – appel d’offres 28-152P – attribution d’un contrat
- 27- A-31-2896 Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de couvre-plancher – appel d’offres 15-187P – attribution d’un contrat
- ** 28- A-31-2897 Service des ressources financières – approbation des états financiers 2014-2015 de quatre garderies de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)
- 29- A-31-2898 Service des ressources financières – services professionnels en architecture – appel d’offres 24-284P – exercice de l’option de renouvellement de l’entente
- 30- A-31-2903 Service des ressources financières – réhabilitation environnementale des sols – appel d’offres 25-2261P – annulation de l’appel d’offres
- ** 31- A-33-900 Service des ressources matérielles – programmation et plan directeur d’investissement 2015-2017
- 32- A-34-2414 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril et juin 2015
- 33- A-34-2415 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars et mai 2015

- 34- A-34-2416 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2015
- 35- A-34-2417 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2015
- 36- A-34-2418 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juin 2015
- 37- A-34-2421 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juillet 2015
- 38- A-34-2422 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juillet 2015
- 39- A-34-2423 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2015
- 40- A-34-2424 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juillet 2015
- 41- A-34-2525 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2015
- 42- PS-2589 Projets spéciaux des commissaires – école Le Vitrail – spectacle de fin d’année
- 43- Information :
 - **a) A-29-1695 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – état de la situation pour information sur les travaux réalisés avec la firme *Morneau Shepell*
- 44- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 23 juin 2015

- a) A-31-2869 Service des ressources financières – fourniture sur demande d’accessoires et composés chimiques pour les laboratoires de sciences – appel d’offres 28-146P – attribution d’un contrat

Un document est déposé.

- b) École Saint-Raymond

La présidente mentionne qu’il faut réfléchir à l’organisation du service de garde pour les élèves scolarisés en accueil dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce. M. Marc Prescott mentionne que le Service de l’organisation scolaire regarde ce qui peut être fait dans ce dossier pour la rentrée.

3. Affaires nouvelles

- a) Adoption des règles budgétaires du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR)

Mme Catherine Harel Bourdon mentionne avoir été informée que les règles budgétaires du MEESR ont été adoptées le 6 juillet 2015 et, par conséquent, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) attend la lettre d'autorisation du ministre pour l'adoption d'un budget déficitaire. Étant donné l'adoption du budget de la CSDM prévue à la séance extraordinaire du Conseil des commissaires en fin de journée, la présidente souhaite obtenir la lettre d'ici-là.

4. Dossiers récurrents

- a) Plan Réussir

La présidente félicite toute l'équipe du Service de l'organisation scolaire pour le travail accompli dans le dossier des cours d'été. Elle fait état de la clarté des documents transmis ainsi que des nouveautés apportées cette année dans ce dossier, dont les cours offerts en matinée et en après-midi pour les reprises en troisième secondaire.

M. Maurice Lachance mentionne qu'il s'assurera de transmettre les félicitations au personnel du Service de l'organisation scolaire ainsi qu'aux directions d'établissement qui ont travaillé fort pour permettre la transmission des notes, dans un contexte particulier. Il souligne que les résultats scolaires des cours d'été seront remis dans les mêmes délais que l'année dernière, soit au courant du mois de septembre.

Mmes Catherine Harel Bourdon et Marie-José Mastro Monaco remercient également le Service des technologies de l'information d'avoir rapidement mis les résultats scolaires sur le Portail.

Par ailleurs, Mme Violaine Cousineau souhaite obtenir des précisions au regard de l'examen de mathématique de sixième année, qui a été qualifié de très difficile dans les médias. M. Maurice Lachance fera un suivi à ce sujet.

- b) Budget 2014-2015
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Les commissaires et les administrateurs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) suivent la situation financière de la CSDM de près et le comité des finances poursuivra ses travaux sur les incidences financières des décisions.

- c) Qualité de l'air

Mme Marie-José Mastro Monaco souhaite savoir si les écoles Saint-Raymond et Saint-Luc seront prêtes pour la rentrée scolaire 2015-2016. Mme Annie Bourgeois, directrice par intérim du Service des ressources matérielles, mentionne que l'école

Saint-Raymond sera prête pour la rentrée. En ce qui concerne l'école Saint-Luc, le Service des ressources matérielles travaille avec la directrice en soutien à la gestion des établissements et la direction d'établissement afin de voir les différentes options à retenir dans l'éventualité où les travaux en cours ne seraient pas terminés à la rentrée. La présidente demande de prévoir les coûts associés au transport des élèves si les 20 locaux de l'école Saint-Luc ne sont pas prêts à la rentrée.

d) Capacité d'accueil

M. Kenneth George s'informe au sujet du dossier de l'école Saint-Gérard. Mme Annie Bourgeois mentionne qu'elle n'a toujours pas obtenu de nouvelles du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) à ce sujet.

5. Rubrique des commissaires-parents

La présidente souhaite obtenir rapidement la date des assemblées générales des écoles pour les remettre aux commissaires. Mme Catherine Harel Bourdon voudrait également connaître le nombre de participants à ces assemblées afin de pouvoir établir le taux de participation et en assurer le suivi dans les prochaines années.

Mme Mélanie Robinson souhaite obtenir le calendrier des séances du Conseil des commissaires afin de transmettre les dates des séances aux conseils d'établissement. Il est également convenu que les dates des rencontres du comité de parents seront ajoutées par la Direction générale au calendrier consolidé.

Enfin, la présidente souhaite que l'information portant sur les assemblées générales soit à nouveau rendue disponible pour la rentrée scolaire 2015-2016, particulièrement à l'intention des nouveaux parents.

6. Direction générale – approbation – vacances du directeur général par intérim – du 20 juillet au 14 août 2015

Document déposé : Rapport DG-01-289 en date du 29 juin 2015
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le règlement R2011-1 concernant la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs et de certaines fonctions du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'article 83 a) qui concerne l'approbation du choix de vacances du directeur général par intérim;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER les jours de vacances de M. Robert Gendron, soit du 20 juillet au 14 août 2015 inclusivement.

**7.

Bureau de soutien à la gestion des établissements – École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM) – travaux supplémentaires à l’aménagement de laboratoires avec baignoire

Document déposé : Rapport DG-02-296 en date du 30 juin 2015
de M. Jean-François Dufour concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

8.

Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – annulation d’un congé sans traitement à temps plein pour travail à l’extérieur de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)

Document déposé : Rapport A-29-1698 en date du 30 juin 2015
de Mme Linda Di Giacomo concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution 9 (rapport A-29-1694) adoptée au comité exécutif du 23 juin 2015, laquelle accordait un congé sans traitement à temps plein à Mme Luisa Cordoba, dont le financement a commencé pendant l’année scolaire 2015-2016;

CONSIDÉRANT la demande de Mme Cordoba d’annuler ce congé;

CONSIDÉRANT la *Politique de congés* (P1998-15) adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 1998 du Conseil provisoire de la CSDM;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et de la direction du Bureau de soutien à la gestion des établissements;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ANNULER le congé sans traitement à temps plein pour travail à l’extérieur de la CSDM de Mme Luisa Cordoba, directrice à l’Académie de Roberval, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016;
- 2° d’ANNULER en conséquence la résolution 9 (rapport A-29-1694) du comité exécutif du 23 juin 2015.

9. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – congé sans traitement à temps plein pour travail à l’extérieur de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)

Document déposé : Rapport A-29-1699 en date du 30 juin 2015
de Mme Linda Di Giacomo concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis recommandant d’accorder un congé à temps plein sans traitement à un membre du personnel cadre pour l’année scolaire 2015-2016;

CONSIDÉRANT la *Politique de congés* (P1998-15) adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 1998 du Conseil provisoire de la CSDM;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences, de la direction du Bureau de soutien à la gestion des établissements et de la supérieure de la personne concernée;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d’ACCORDER à Mme Mélanie Samson, directrice adjointe à l’école Saint-Noël-Chabanel, un congé à temps plein sans traitement pour travail à l’extérieur de la CSDM, pour la période du 17 août 2015 au 30 juin 2016 inclusivement.

10. Service des ressources financières – service de navette entre les écoles Saint-Gérard et Georges-Vanier – appel d’offres 27-502P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2842 (version corrigée) en date du 8 juillet 2015
de Mme Sylvie Raza concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de retenir les services d’une entreprise spécialisée dans le transport d’élèves pour offrir le service de navettes par autobus scolaires aux élèves de l’école Saint-Gérard entre les écoles Saint-Gérard et Georges-Vanier;

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié, visant à retenir les services d’une entreprise de transport pour offrir ce service entre le 27 août 2015 et le 21 juin 2016, avec possibilité de reconduction pour une ou deux années scolaires additionnelles;

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres et l’évaluation ont été réalisés conformément à la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1);

CONSIDÉRANT que les cinq soumissions reçues ont été déclarées conformes;

CONSIDÉRANT qu’en vertu des documents d’appel d’offres, le contrat doit être attribué au soumissionnaire conforme qui a présenté le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT que *Les Promenades de l'Estrie inc.* a présenté le prix le plus bas à sa soumission et que son service à la CSDM dans des projets similaires a été jugé satisfaisant;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une année à *Les Promenades de l'Estrie inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour offrir le service de navettes entre les écoles Saint-Gérard et Georges-Vanier, au montant de 258 375 \$ plus taxes. L'entente pourra être reconduite deux fois, une année à la fois, avec l'accord du comité exécutif et de l'adjudicataire.

Le commissaire Ben Valkenburg propose d'ajouter les propositions suivantes :

- « 2° de DONNER au directeur général le mandat d'évaluer la qualité des services offerts aux élèves et d'en rendre compte au comité exécutif en novembre 2015 et en mars 2016;
- 3° de DÉTERMINER que, s'il y a lieu, l'appel d'offres soit fait en mars 2016. »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une année à *Les Promenades de l'Estrie inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour offrir le service de navettes entre les écoles Saint-Gérard et Georges-Vanier, au montant de 258 375 \$ plus taxes. L'entente pourra être reconduite deux fois, une année à la fois, avec l'accord du comité exécutif et de l'adjudicataire ;
- 2° de DONNER au directeur général le mandat d'évaluer la qualité des services offerts aux élèves et d'en rendre compte au comité exécutif en novembre 2015 et en mars 2016;
- 3° de DÉTERMINER que, s'il y a lieu, l'appel d'offres soit fait en mars 2016.

11.

Service des ressources financières – service de transport scolaire pour les élèves des écoles Baril, Hochelaga et Saint-Nom-de-Jésus – appel d’offres 27-503P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2843 (version corrigée) en date du 8 juillet 2015 de Mme Sylvie Raza concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de mettre en place un service de transport par autobus scolaires pour les élèves des écoles Baril, Hochelaga et Saint-Nom-de-Jésus;

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié, visant à retenir les services d’une entreprise de transport scolaire pour offrir ce service entre le 27 août 2015 et le 21 juin 2016, avec possibilité de reconduction pour une ou deux années scolaires additionnelles;

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres et l’évaluation ont été réalisés conformément à la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1);

CONSIDÉRANT que les cinq soumissions reçues ont été déclarées conformes;

CONSIDÉRANT qu’en vertu des documents d’appel d’offres, le contrat doit être attribué au soumissionnaire conforme qui a présenté le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT que *Les Promenades de l’Estrie inc.* a présenté le prix le plus bas à sa soumission et que son service à la CSDM dans des projets similaires a été jugé satisfaisant;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour réaliser le contrat tel qu’il est recommandé;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d’ATTRIBUER un contrat d’une année à *Les Promenades de l’Estrie inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour offrir le service de transport par autobus scolaires aux élèves des écoles Baril, Hochelaga et Saint-Nom-de-Jésus, au montant de 445 770 \$ plus taxes. L’entente pourra être reconduite deux fois, une année à la fois, avec l’accord du comité exécutif et de l’adjudicataire.

Le commissaire Ben Valkenburg propose d’ajouter les propositions suivantes :

- « 2° de DONNER au directeur général le mandat d’évaluer la qualité des services offerts aux élèves et d’en rendre compte au comité exécutif en novembre 2015 et en mars 2016;
- 3° de DÉTERMINER que, s’il y a lieu, l’appel d’offres soit fait en mars 2016. »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une année à *Les Promenades de l'Estrie inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour offrir le service de transport par autobus scolaires aux élèves des écoles Baril, Hochelaga et Saint-Nom-de-Jésus, au montant de 445 770 \$ plus taxes. L'entente pourra être reconduite deux fois, une année à la fois, avec l'accord du comité exécutif et de l'adjudicataire;
- 2° de DONNER au directeur général le mandat d'évaluer la qualité des services offerts aux élèves et d'en rendre compte au comité exécutif en novembre 2015 et en mars 2016;
- 3° de DÉTERMINER que, s'il y a lieu, l'appel d'offres soit fait en mars 2016.

12. Service des ressources financières – service de transport scolaire pour les élèves des écoles des Nations et Sainte-Lucie – appel d'offres 27-504P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2844 (version corrigée) en date du 8 juillet 2015 de Mme Sylvie Raza concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de retenir les services d'une entreprise spécialisée dans le transport d'élèves pour offrir le service de transport par autobus scolaire aux élèves des écoles des Nations et Sainte-Lucie;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour offrir ce service entre le 27 août 2015 et le 21 juin 2016, avec possibilité de renouveler pour une ou deux années scolaires additionnelles;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres et l'évaluation ont été réalisés conformément à la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1);

CONSIDÉRANT que les quatre soumissions reçues ont été déclarées conformes;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des documents d'appel d'offres, le contrat doit être attribué au soumissionnaire conforme qui a présenté le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT que *Les Promenades de l'Estrie inc.* a présenté le prix le plus bas et que son service dans un contrat similaire à la CSDM est jugé satisfaisant;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une année à *Les Promenades de l'Estrie inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour offrir le service de transport scolaire pour les élèves des écoles des Nations et Sainte-Lucie, au montant de 341 250 \$ plus taxes. L'entente pourra être reconduite deux fois, une année à la fois, avec l'accord du comité exécutif et de l'adjudicataire.

Le commissaire Ben Valkenburg propose d'ajouter les propositions suivantes :

- « 2° de DONNER au directeur général le mandat d'évaluer la qualité des services offerts aux élèves et d'en rendre compte au comité exécutif en novembre 2015 et en mars 2016;
- 3° de DÉTERMINER que, s'il y a lieu, l'appel d'offres soit fait en mars 2016. »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une année à *Les Promenades de l'Estrie inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour offrir le service de transport scolaire pour les élèves des écoles des Nations et Sainte-Lucie, au montant de 341 250 \$ plus taxes. L'entente pourra être reconduite deux fois, une année à la fois, avec l'accord du comité exécutif et de l'adjudicataire;
- 2° de DONNER au directeur général le mandat d'évaluer la qualité des services offerts aux élèves et d'en rendre compte au comité exécutif en novembre 2015 et en mars 2016;
- 3° de DÉTERMINER que, s'il y a lieu, l'appel d'offres soit fait en mars 2016.

13.

Service des ressources financières – service de transport scolaire pour les élèves des écoles Sainte-Bernadette-Soubirous et Saint-Albert-le-Grand – appel d’offres 27-505P

Document déposé : Rapport A-31-2845 (version corrigée) en date du 8 juillet 2015 de Mme Sylvie Raza concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de retenir les services d’une entreprise spécialisée dans le transport d’élèves pour offrir le service de transport par autobus scolaires aux élèves des écoles Sainte-Bernadette-Soubirous et Saint-Albert-le-Grand;

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié, visant à retenir les services d’une entreprise de transport pour offrir ce service entre le 27 août 2015 et le 21 juin 2016, avec possibilité de reconduction pour une ou deux années scolaires additionnelles;

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres et l’évaluation ont été réalisés conformément à la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1);

CONSIDÉRANT que les six soumissions reçues ont été déclarées conformes;

CONSIDÉRANT qu’en vertu des documents d’appel d’offres, le contrat doit être attribué au soumissionnaire conforme qui a présenté le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT que *Les Promenades de l’Estrie inc.* a présenté le prix le plus bas à sa soumission et que son service à la CSDM dans des projets similaires a été jugé très satisfaisant;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour réaliser le contrat tel qu’il est recommandé;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d’ATTRIBUER un contrat d’une année à *Les Promenades de l’Estrie inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour offrir le service de transport pour les écoles Sainte-Bernadette-Soubirous et Saint-Albert-le-Grand, au montant de 146 250 \$ plus taxes. L’entente pourra être reconduite deux fois, une année à la fois, avec l’accord du comité exécutif et de l’adjudicataire.

Le commissaire Ben Valkenburg propose d’ajouter les propositions suivantes :

- « 2° de DONNER au directeur général le mandat d’évaluer la qualité des services offerts aux élèves et d’en rendre compte au comité exécutif en novembre 2015 et en mars 2016;

- 3° de DÉTERMINER que, s’il y a lieu, l’appel d’offres soit fait en mars 2016. »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une année à *Les Promenades de l'Estrie inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour offrir le service de transport pour les écoles Sainte-Bernadette-Soubirous et Saint-Albert-le-Grand, au montant de 146 250 \$ plus taxes. L'entente pourra être reconduite deux fois, une année à la fois, avec l'accord du comité exécutif et de l'adjudicataire;
- 2° de DONNER au directeur général le mandat d'évaluer la qualité des services offerts aux élèves et d'en rendre compte au comité exécutif en novembre 2015 et en mars 2016;
- 3° de DÉTERMINER que, s'il y a lieu, l'appel d'offres soit fait en mars 2016.

14. Service des ressources financières – service de navette entre l'école Sainte-Catherine-de-Sienne et l'annexe Saint-Raymond – appel d'offres 27-510P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2846 (version corrigée) en date du 8 juillet 2015 de Mme Sylvie Raza concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de retenir les services d'une entreprise spécialisée dans le transport d'élèves pour offrir le service de navettes par autobus scolaires aux élèves de l'école Sainte-Catherine-de-Sienne vers l'annexe Saint-Raymond;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié, visant à retenir les services d'une entreprise de transport pour offrir ce service entre le 27 août 2015 et le 21 juin 2016, avec possibilité de reconduction pour une ou deux années scolaires additionnelles;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres et l'évaluation ont été réalisés conformément à la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1);

CONSIDÉRANT que les quatre soumissions reçues ont été déclarées conformes;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des documents d'appel d'offres, le contrat doit être attribué au soumissionnaire conforme qui a présenté le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat à *Les Promenades de l'Estrie inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour offrir le service de navettes entre l'école Sainte-Catherine-de-Sienne et l'annexe Saint-Raymond, au montant de 338 130 \$ plus taxes. L'entente pourra être reconduite deux fois, une année à la fois, avec l'accord du comité exécutif et de l'adjudicataire.

Le commissaire Ben Valkenburg propose d'ajouter les propositions suivantes :

- « 2° de DONNER au directeur général le mandat d'évaluer la qualité des services offerts aux élèves et d'en rendre compte au comité exécutif en novembre 2015 et en mars 2016;
- 3° de DÉTERMINER que, s'il y a lieu, l'appel d'offres soit fait en mars 2016. »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat à *Les Promenades de l'Estrie inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour offrir le service de navettes entre l'école Sainte-Catherine-de-Sienne et l'annexe Saint-Raymond, au montant de 338 130 \$ plus taxes. L'entente pourra être reconduite deux fois, une année à la fois, avec l'accord du comité exécutif et de l'adjudicataire;
- 2° de DONNER au directeur général le mandat d'évaluer la qualité des services offerts aux élèves et d'en rendre compte au comité exécutif en novembre 2015 et en mars 2016;
- 3° de DÉTERMINER que, s'il y a lieu, l'appel d'offres soit fait en mars 2016.

15. Service des ressources financières – école La Petite-Patrie, pavillon Notre-Dame-de-la-Défense – embellissement de la cour et imperméabilisation partielle de la fondation – appel d'offres 25-2271P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2859 en date du 23 juin 2015
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour l'embellissement de la cour et l'imperméabilisation partielle de la fondation à l'école La Petite-Patrie, pavillon Notre-Dame-de-la-Défense, sise au 6841, avenue Henri-Julien, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT que la dépense sera imputée au budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 169 539 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Urbex Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'embellissement de la cour et l'imperméabilisation partielle de la fondation à l'école La Petite-Patrie, pavillon Notre-Dame-de-la-Défense;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la directrice par intérim du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – école Louis-Joseph-Papineau – installation d’une plateforme élévatrice – appel d’offres 25-2272P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2864 en date du 18 juin 2015
de Mme Micheline Fréchette concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour l’installation d’une plateforme élévatrice à l’entrée principale de l’école Louis-Joseph-Papineau;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires sont disponibles au budget d’investissement du Service des ressources matérielles, dans le cadre de la mesure 30850 – Amélioration de l’accessibilité aux immeubles pour les personnes handicapées (2014-2015) afin de réaliser le contrat tel qu’il est recommandé;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 177 215 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Roland Grenier Construction ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l’installation d’une plateforme élévatrice à l’entrée principale de l’école Louis-Joseph-Papineau;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la directrice par intérim du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17.

Service des ressources financières – école Barthélemy-Vimont – réfection finale de la toiture et réfection partielle de la maçonnerie – appel d’offres 25-2244P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2873 en date du 25 juin 2015 de Mme Sylvie Raza concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection finale du toit et une réfection partielle de la maçonnerie de l’école Barthélemy-Vimont;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires sont disponibles au budget d’investissement 2015-2016 pour réaliser le contrat tel qu’il est recommandé;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 397 484 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Couverture Montréal-Nord ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection finale du toit et une réfection partielle de la maçonnerie de l’école Barthélemy-Vimont;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la directrice par intérim du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – école Judith-Jasmin - réfection de la maçonnerie et remplacement des fenêtres – phase II – appel d’offres 25-2273P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2878 en date du 7 juillet 2015 de Mme Sylvie Raza concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection de la maçonnerie et le remplacement des fenêtres, phase II de l’école Judith-Jasmin;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires sont disponibles au budget d’investissement 2015-2016 pour réaliser le contrat tel qu’il est recommandé;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 775 200 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Corporation de Construction Germano*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la maçonnerie et le remplacement des fenêtres de l’école Judith-Jasmin;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la directrice par intérim du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

19. Service des ressources financières – école Champlain – ajout d’une unité de ventilation – appel d’offres 25-2269P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2881 en date du 12 juin 2015 de M. Nasreddine Slimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour l’ajout d’une unité de ventilation à l’école Champlain;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu’il est recommandé;

CONSIDÉRANT que la dépense sera imputée au budget d’investissement;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 144 900 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Groupe Promécanic ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l’ajout d’une unité de ventilation à l’école Champlain;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la directrice par intérim du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

20. Service des ressources financières – entretien de machines à pression négative – appel d’offres 15-167P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2883 (version corrigée) en date du 3 juillet 2015 de Mme Nathalie Sauvé et M. François Poirier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié pour retenir un soumissionnaire pour l’entretien des machines à pression négative;

CONSIDÉRANT que l’entente initiale est d’une durée d’une année et qu’elle est assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune;

CONSIDÉRANT que l’estimation annuelle pour cette entente est de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget d’investissement;

CONSIDÉRANT que les cinq soumissions sont admissibles et conformes;

CONSIDÉRANT que *Groupe Danmarc inc.* a présenté la plus basse soumission;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACORDER un contrat de 68 975 \$ plus taxes à *Groupe Danmarc inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l’entretien de machines à pression négative. Ce contrat est d’une durée d’une année à compter de la date d’attribution du contrat, avec deux options de renouvellement d’une année chacune.

21. Service des ressources financières – coupe de gazon et enlèvement des mauvaises herbes – appel d’offres 15-185P – modification du rapport A-31-2827

Document déposé : Rapport A-31-2884 en date du 12 juin 2015 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution 19 de la séance du comité exécutif du 26 mai 2015 qui attribuait un contrat à *Prestige pelouse & fleurs* pour la coupe de gazon et l’enlèvement des mauvaises herbes pour le lot 5, identifié par erreur comme le secteur Centre;

CONSIDÉRANT que le bordereau de soumission rempli par le soumissionnaire *Prestige pelouse & fleurs* était celui du secteur Sud;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER à *Prestige pelouse & fleurs*, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la coupe de gazon et l'enlèvement des mauvaises herbes pour le secteur Sud. Ce contrat d'une année est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune;
- 2° de MODIFIER en conséquence la résolution 19 de la séance du comité exécutif du 26 mai 2015.

22. Service des ressources financières – réparation et fourniture de pièces de moteurs électriques et de pompes – appel d'offres 15-188P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2886 en date du 26 juin 2015 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réparation et la fourniture de pièces de moteurs électriques et de pompes desservant les bâtiments;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles, prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur annuelle de 205 750 \$ plus taxes à *9141-6636 Québec inc. (pompes François Néron inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme pour la réparation et la fourniture de pièces de moteurs électriques et de pompes desservant les bâtiments. Ce contrat d'une durée d'une année est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune.

23. Service des ressources financières – entretien et réparation des brûleurs à gaz et à l’huile et des unités de compensation d’air – appel d’offres 15-189P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2887 en date du 26 juin 2015 de
M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour l’entretien et la réparation des brûleurs à gaz et à l’huile et des unités de compensation d’air;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles, prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu’il est recommandé;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat d’une valeur annuelle de 940 245 \$ plus taxes à *Bercoil inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le démarrage, l’entretien et la réparation des brûleurs à gaz et à l’huile et des unités de compensation d’air. Ce contrat d’une durée d’une année est assorti de deux options de renouvellement d’une année chacune.

24. Service des ressources financières – école Alphonse-Desjardins, annexe temporaire – réfection de l’enveloppe – appel d’offres 25-2270P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2888 en date du 26 juin 2015 de
M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection de l’enveloppe de l’annexe temporaire de l’école Alphonse-Desjardins située au 6650, 39^e Avenue à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles, prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments en 2015-2016 et tel qu'il est prévu dans le plan directeur d'investissement 2015-2016 de la CSDM, qui sera présenté au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) en juillet 2015;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 987 322,77 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Merlain Canada inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de l'enveloppe, à l'annexe temporaire de l'école Alphonse-Desjardins;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la directrice par intérim du Service des ressources matérielles, le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

25. Service des ressources financières – travaux généraux à taux horaires – appel d'offres 15-190P – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-2890 en date du 3 juillet 2015
de Mme Nathalie Sauvé et M. François Poirier
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour identifier un ou plusieurs entrepreneurs pour effectuer des travaux généraux à taux horaires pour le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 8 000 000 \$ pour ce genre d'intervention qui n'incluent pas les travaux d'urgence à la suite de sinistres;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année, à compter de la date d'attribution du contrat, peut être renouvelée pour une année additionnelle;

CONSIDÉRANT que trois soumissions sont non conformes et que cinq autres soumissions sont inadmissibles;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission est admissible et conforme;

CONSIDÉRANT que les taux horaires proposés par ce soumissionnaire sont très élevés par rapport à ce qui est jugé un juste prix;

CONSIDÉRANT que deux anomalies ont été rapportées au Secrétariat du Conseil du trésor par des soumissionnaires concernant certaines dispositions de l'appel d'offres, après la publication des résultats;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres 15-190P – Travaux généraux à taux horaires;
- 2° de PUBLIER un nouvel appel d'offres à cet effet dans les meilleurs délais en y incorporant les modifications nécessaires.

26. Service des ressources financières – fourniture sur demande d'émetteurs-récepteurs portatifs – appel d'offres 28-152P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2891 en date du 16 juin 2015
de Mmes Radia Dehimi et Sophie Beauchamp concernant
le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur sur demande d'émetteurs-récepteurs portatifs;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que des critères d'admissibilité et de conformité ont été établis par un comité d'usagers représentatif;

CONSIDÉRANT que *Centre de Téléphone Mobile ltée (CTM)*, *Jalec inc.* et *Orizon Mobile-Telus Mobilité* ont soumis une proposition rencontrant les exigences d'admissibilité et de conformité de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le *Centre de Téléphone Mobile ltée (CTM)* est le plus bas soumissionnaire ayant satisfait aux exigences de l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat à commandes pour la fourniture sur demande d'émetteurs-récepteurs portatifs à *Centre de Téléphone Mobile Ltée (CTM)*, pour une valeur estimée à 315 354,22 \$ plus taxes pour les deux années de contrat, avec une possibilité de reconduction d'une année.

27. Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de couvre-plancher – appel d'offres 15-187P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2896 en date du 30 juin 2015
de Mme Nathalie Sauvé et M. François Poirier
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour identifier un fournisseur qui livrera, sur demande, du matériel de couvre-plancher afin de répondre aux besoins des établissements scolaires et autres unités administratives de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires sont disponibles au budget d'opération 2015-2016 du Services des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que *Tapis Solution inc.* est le fournisseur qui a soumis le plus bas prix en conformité avec les exigences spécifiées à l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat à commandes d'une valeur de 87 128,92 \$ plus taxes à *Tapis Solution inc.* pour la fourniture sur demande de matériel de couvre-plancher. Ce contrat est d'une durée d'une année et est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune.

**28. Service des ressources financières – approbation des états financiers 2014-2015 de quatre garderies de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)

Document déposé : Rapport A-31-2897 en date du 15 juin 2015
de Mme Céline Bouchard concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

29.

Service des ressources financières – services professionnels en architecture – appel d’offres 24-284P – exercice de l’option de renouvellement de l’entente

Document déposé : Rapport A-31-2898 en date du 30 juin 2015
de M. François Poirier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la quantité d’interventions requises pour maintenir en bon état le parc immobilier de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), le réparer, le rénover et l’améliorer;

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié afin de créer un répertoire de bureaux d’architectes, pour un terme de trois ans avec possibilité d’un renouvellement pour deux années additionnelles consécutives;

CONSIDÉRANT que 30 firmes ont été retenues et que l’entente initiale prenait fin le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT que la CSDM retournera en appel d’offres incessamment en choisissant la qualification de firmes d’architectes comme mode de prestation de services;

CONSIDÉRANT qu’en attente de l’adjudication des nouvelles firmes dans le cadre de l’appel d’offres de qualification, le Service des ressources matérielles doit continuer à octroyer des mandats aux firmes d’architectes;

CONSIDÉRANT la volonté du Service des ressources matérielles d’exercer l’option de renouvellement de deux ans limitée dans le temps par l’adjudication des firmes d’architectes dans le cadre du nouvel appel d’offres de qualification à être publié sous peu;

CONSIDÉRANT que les 30 firmes ont été consultées et que 26 firmes acceptent l’exercice de l’option de renouvellement de deux années aux nouvelles conditions;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d’ACCORDER un contrat aux 26 firmes d’architectes suivantes, déjà retenues au répertoire spécifique de réalisation des projets de remise en état du parc immobilier, pour l’exercice de l’option de renouvellement jusqu’à ce que soient accordés de nouveaux contrats dans le cadre du futur appel d’offres de qualification :

- Anis Nazar architecte
- Barin architectes
- Beaupré Michaud et associés, architectes
- Bergeron Bouthillier architectes
- Cardin Ramirez Julien, architectes
- Casoni, Michelle
- Consortium Archiconcept/Marc Lessard architecte
- Coulloudon + Veilleux + Cloutier, architectes S.E.N.C.

- DMA
- Dubé Matte associés, architectes
- Fournier Gersovitz Moss Drolet et associés architectes
- François Heppel architecte
- Héloïse Thibodeau, architecte
- Jodoin Lamarre Pratte et associés architectes
- Lafontaine Langford, architectes
- Leclerc architectes
- L'Écuyer Lefaiivre architectes
- Les Architectes Bertrand Paquette
- NCS Architecture
- NFOE et associés architectes
- Riopel + associés architectes
- Robert Crépeau et Alain Duval architectes
- Rubin & Rotman associés, architectes
- Ruccolo + Faubert architectes S.E.N.C.
- Services intégrés Lemay et associés inc.
- Vincent Leclerc + associés architectes

30. Service des ressources financières – réhabilitation environnementale des sols – appel d’offres 25-2261P – annulation de l’appel d’offres

Document déposé : Rapport A-31-2903 en date du 6 juillet 2015
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réhabilitation environnementale des sols à l’école Honoré-Mercier, sise au 1935, boulevard Desmarchais, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que les besoins de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) au regard de cette école ont changé et que les travaux envisagés dans le cadre de cet appel d’offres ne sont plus prioritaires;

CONSIDÉRANT que, en vertu du *Règlement sur les travaux de construction des organismes publics*, puisqu’il s’agit d’un contrat inférieur à 500 000 \$, aucune compensation n’est due au plus bas soumissionnaire conforme;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d’ANNULER l’appel d’offres pour la réhabilitation environnementale des sols à l’école Honoré-Mercier.

**31. Service des ressources matérielles – programmation et plan directeur d’investissement 2015-2017

Document déposé : Rapport A-33-900 en date du 2 juillet 2015
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

32. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril et juin 2015

Document déposé : Rapport A-34-2414 en date du 16 juin 2015 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour les mois d’avril et de juin 2015;

CONSIDÉRANT l’article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour les mois d’avril et de juin 2015, telle qu’elle est présentée dans le rapport déposé.

33. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars et mai 2015

Document déposé : Rapport A-34-2415 en date du 16 juin 2015 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Violaine Cousineau pour les mois de mars et de mai 2015;

CONSIDÉRANT l’article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Violaine Cousineau pour les mois de mars et de mai 2015, telle qu’elle est présentée dans le rapport déposé.

34. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2015

Document déposé : Rapport A-34-2416 en date du 16 juin 2015 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du
commissaire Jean-Denis Dufort pour le mois de juin 2015;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Jean-Denis Dufort
pour le mois de juin 2015, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

35. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2015

Document déposé : Rapport A-34-2417 en date du 22 juin 2015 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la commissaire Diane Beaudet pour le mois de juin 2015;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour
le mois de juin 2015, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

36. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juin 2015

Document déposé : Rapport A-34-2418 en date du 22 juin 2015 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la présidence pour le mois de juin 2015;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de
juin 2015, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

37. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juillet 2015

Document déposé : Rapport A-34-2421 en date du 2 juillet 2015 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juillet 2015;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juillet 2015, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

38. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juillet 2015

Document déposé : Rapport A-34-2422 en date du 2 juillet 2015 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour le mois de juillet 2015;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour le mois de juillet 2015, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

39. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2015

Document déposé : Rapport A-34-2423 en date du 2 juillet 2015 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de juin 2015;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de juin 2015, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

40. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juillet 2015
- Document déposé : Rapport A-34-2424 en date du 2 juillet 2015 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence
- CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de juillet 2015;
- CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;
- Il est unanimement **RÉSOLU** :
- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de juillet 2015, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.
41. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2015
- Document déposé : Rapport A-34-2425 en date du 2 juillet 2015 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence
- CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Violaine Cousineau pour le mois de juin 2015;
- CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;
- Il est unanimement **RÉSOLU** :
- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Violaine Cousineau pour le mois de juin 2015, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.
42. Projets spéciaux des commissaires – école Le Vitrail – spectacle de fin d'année
- Document déposé : Lettre datée du 27 mai 2015 de Mme Marie-Josée Blanchette, présidente du conseil d'établissement, et de Mme Geneviève Tremblay, directrice de l'école (PS-2589)
- CONSIDÉRANT le document soumis demandant une aide financière, dans le cadre des projets spéciaux des commissaires, en vue de la réalisation d'un projet de « spectacle de fin d'année » pour l'école secondaire Le Vitrail;
- CONSIDÉRANT les critères d'approbation des projets spéciaux des commissaires, acceptés à la séance ordinaire du 8 décembre 2004 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) (résolution IV);

CONSIDÉRANT que la commissaire de la circonscription 7, Mme Diane Beaudet, recommande l'acceptation de ce projet d'un montant de 249 \$;

CONSIDÉRANT que les représentantes désignées ont signé la demande, à l'exception de la présidence de l'organisme de participation des parents;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER la demande de l'école pour la réalisation du projet soumis et de lui ATTRIBUER la somme de 249 \$;
- 2° de VOTER, à cette fin, des crédits additionnels de 249 \$ puisés à l'indice 014-000-1-51157-840 (réserve pour les projets soumis par les commissaires) et versés à l'indice 100-248-1-13000-402.

43. Information

- ** a) A-29-1695 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – état de la situation pour information sur les travaux réalisés avec la firme *Morneau Shepell*

44. Période réservée aux membres du comité exécutif

- a) Plan directeur des investissements

En lien avec le rapport A-33-900 (Service des ressources matérielles – programmation et plan directeur d'investissement 2015-2017), la présidente souhaite obtenir des données relatives au pourcentage de chantiers qui ont été livrés tel que prévu en 2014-2015 et recevoir la liste de ceux qui ont été reportés à l'année 2015-2016 en raison de travaux qui ont dû être réalisés en urgence au cours de l'année 2014-2015.

- b) Travaux réalisés par la firme *Morneau Shepell*

En lien avec le rapport A-29-1695 (Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – état de la situation pour information sur les travaux réalisés avec la firme *Morneau Shepell*), la présidente demandera au comité des ressources humaines de se pencher sur les travaux de la firme afin de produire une résolution à déposer au Conseil des commissaires.

c) Mot de la présidente

Mme Catherine Harel Bourdon souhaite de bonnes vacances à l'ensemble des membres du comité exécutif et des gestionnaires. Elle remercie les personnes présentes pour le travail accompli au cours de la dernière année ainsi que pour la qualité des réponses fournies à la suite des nombreuses questions des membres du comité exécutif lors des séances.

La séance est levée à 14 h 50.

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 26 août 2015.

** Les rapports précédés de deux astérisques seront également à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 7 juillet 2015.